

Du Spot Ados 2020-2021

Le SPOT ADOS est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets de jeunes. Ce lieu accueillera les jeunes tout en respectant les principes de laïcité, de neutralité, de tolérance, de respect des autres. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur, aux abords de l'accueil et le fonctionnement du SPOT ADOS.

- **LES HORAIRES :**

Les horaires d'ouverture sont définis : les mercredis et samedis de 13h à 18h, le vendredi soir de 17h15 à 19h30 et pendant les vacances selon les activités. Ils peuvent être modifiés en fonction des activités proposées, des habitudes de fréquentation des jeunes, des contraintes de fonctionnement, ou à la demande des inscrits (des ouvertures ponctuelles mise en place selon les projets de jeunes). Les jeunes autorisés à repartir seul, pourront repartir de l'accueil du Spot Ados ou de l'activité si celle-ci est plus proche du lieu d'habitation.

- **INSCRIPTIONS :**

Le SPOT ADOS est ouvert à tous les jeunes mineurs âgés de 11 à 15 ans (ou dans l'année de leur 11 ans). Une adhésion est demandée à chaque utilisateur. Celle-ci permet l'utilisation des différents espaces et du matériel mis à disposition, ainsi que la participation aux différentes activités.

L'inscription sera prise en compte une fois les fiches de liaison et sanitaire dûment remplies et signées, ainsi que l'autorisation de captation à l'image. L'inscription du jeune implique sa participation dans la vie de l'accueil. Elle n'est pas simplement un faire valoir aux activités et à l'accueil proposé, mais représente bien un engagement personnel de chaque jeune qui pourra s'investir sur la programmation des activités, la conception des animations, l'aménagement ou le réaménagement de l'accueil, la révision du fonctionnement du SPOT ADOS, etc...

Les inscriptions des jeunes se font **uniquement par mail** en raison de la crise sanitaire et sont traitées par ordre d'arrivée. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

- **ABSENCES ET RETARDS :**

En cas de modification d'inscription ou d'annulation à une activité, (vacances, mercredi, vendredi, samedi), l'équipe d'animation devra être prévenue par écrit ou par mail, au **maximum 8 jours** avant la date concernée (de date à date).

En ce qui concerne les mini-séjours et séjours, pas d'annulation possible (idem ALSH). De plus, l'acompte versé ne sera pas remboursé. Toute absence à une activité pour maladie devra être justifiée par **un certificat médical à fournir dans les 8 jours (maximum)** à compter de l'absence, et à donner en main propre, ou à envoyer par courrier ou par mail (la date de réception faisant foi).

Toute annulation hors délai, ou absence non justifiée dans les conditions citées précédemment sera facturée conformément à l'inscription établie.

Tout retard entraînera une facturation supplémentaire, au tarif en vigueur déterminé par délibération du Conseil d'Administration. Des retards répétés auraient pour conséquence l'exclusion des services de l'association.

- **ACCUEIL LIBRE :**

L'accueil libre est un temps où les jeunes peuvent librement entrer et sortir de l'accueil dans le respect des activités. Les jeunes seront libres d'aller et venir pendant les horaires prévus (sauf temps d'animation spécifique avec inscription). Cependant si une famille souhaite que son enfant reste dans le SPOT ADOS, il faudra en informer les animateurs et le préciser sur la fiche de liaison.

- **COMPORTEMENT/ATTITUDE :**

Tout jeune fréquentant le SPOT ADOS devra respecter les horaires, le fonctionnement interne « règles de vie » établies par les jeunes, le matériel mis à disposition, les locaux, avoir une attitude et un langage corrects. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une exclusion partielle ou complète du SPOT ADOS après en avoir averti les parents. Les jeunes sont responsables de leurs effets personnels (téléphone portable, vêtements, jeux etc.). L'association se décharge de toute responsabilité en cas de perte, vol ou de dégradation.

Rappel : Le port du masque est obligatoire pour toutes les activités du SPOT ADOS ainsi que pendant les transports. Merci de munir votre jeune d'un masque ou plusieurs en cas de journée complète. Le cas échéant, le masque vous sera facturé 1 €.

Nom :

Signature :